

réduite les salaires des instituteurs. Les écoles sont mal tenues, les maîtres peu et mal rétribués. J'ai fait savoir aux commissaires que, s'ils ne mettaient ordre à tous ces abus, la municipalité serait entièrement privée de sa subvention.

St. Barthélémy.—Sur ses cinq écoles cette municipalité en compte trois bien bonnes, les deux autres sont passablement bien tenues. Les finances des commissaires sont en bon état. Cette municipalité est en voie de progrès. Il est question d'établir une école supérieure et de former un nouvel arrondissement pour une école élémentaire.

St. Liguori.—De petites animosités locales retardent dans cette paroisse les progrès de l'éducation. On paie mal les instituteurs, et nécessairement on n'en a que d'inférieurs.

On ne prélève point la rétribution mensuelle et les commissaires ne visitent point les écoles.

St. Paul de Lavallée.—L'académie de filles fait des progrès, l'école de l'arrondissement No. 1 est presque toujours terminée, celle de l'arrondissement No. 2 est peu fréquentée et mal tenue, les autres sont bien médiocres; les finances sont en mauvais ordre. La paroisse est agitée par des dissensions dont les écoles ressentent le contre-coup.

St. Sulpice.—Les deux écoles de cette municipalité sont bien tenues et les finances de la commission des écoles sont prospères.

St. Thomas.—Des quatre écoles de cette municipalité deux n'ont fait aucun progrès. Le maître de l'une a été renvoyé; l'autre qui n'a point de diplôme devra l'être aussi. Les deux écoles conduites par des institutrices sont passables. Les commissaires ont profité de la dispense que vous leur avez accordée de la rétribution mensuelle à la condition d'augmenter leurs cotisations et de mieux rétribuer leurs instituteurs. La cotisation a été augmentée de \$121, et l'on a élevé le salaire de deux instituteurs de \$40 chaque.

Lamoraie.—Les maisons d'école moins une sont assez bien entretenues, meublées et fournies de cartes, tableaux noirs. Deux écoles sont assez languissantes, les autres font des progrès satisfaisants. Les instituteurs sont mal payés. Obligés de s'endetter chez certains contribuables, ils sont contraints d'acquiescer pour eux leurs cotisations. On sait où cela mène. Enfin, il est dû des arrérages et les commissaires ne les font point rentrer.

L'Assomption, (paroisse).—Cette paroisse a six arrondissements dont les écoles sont confiées à de jeunes institutrices presque toutes assez habiles. Quatre de ces arrondissements ont changé deux fois d'institutrices depuis deux ans. Il s'en est suivi comme toujours une perte de temps considérable pour les enfants. La plupart des maisons d'école sont bien entretenues; il y en a cependant qui n'ont point encore de cartes géographiques ni de tableaux noirs. Le dernier examen a été satisfaisant surtout en ce qui concerne les écoles de Mlle Chagnon et de Mlle Mercure. Les élèves y ont de l'émulation parce que les parents ont du zèle; l'une est toujours la règle de l'autre. Les affaires sont très bien régies par M. Martel, notaire, et secrétaire-trésorier. Les finances sont prospères.

L'Assomption, (village).—Il y a dans ce village: 1o. Un collège classique dont la réputation est si bien établie qu'il m'est inutile d'en faire l'éloge. On y a créé l'année dernière un cabinet de physique et un musée. Cette année M. Vézina, l'un des professeurs, est parvenu à former une très jolie collection d'ornithologie canadienne. Elle sera une précieuse acquisition pour le musée et pour l'étude de l'histoire naturelle. 2o. Une académie de filles ou pensionnat tenue par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Cette maison, pour la variété des matières, l'ordre, la discipline et le succès marche sur les traces des meilleures institutions de ce genre dans le pays. L'édifice qui appartient à cette institution a été considérablement agrandi. 3o. Une école primaire-supérieure de garçons qui compte 26 élèves et se distingue par ses succès sous la direction de l'instituteur M. Urbain Lippé. 4o. Une école élémentaire de garçons sous la direction de M. H. Lippé. 5o. Une école élémentaire de filles sous la direction des Sœurs de la Congrégation. 6o. Une école de petits enfants dirigée par Mlle Guyon. 7. Un institut littéraire. Les affaires des commissaires sont gérées par M. Martel dont j'ai déjà parlé. Il est malheureusement dû des arrérages aux instituteurs.

Cherlesby.—Cette nouvelle municipalité créée en 1857 n'en deux écoles en opération pendant une partie de l'année. Elles étaient fermées lors de ma seconde visite par suite de la pauvreté des habitants. J'espère qu'elles s'ouvriront de nouveau prochainement.

Repentigny.—L'unique école de cette municipalité tenue par M. Gaudry donne des résultats satisfaisants. Les commissaires n'ont pas encore exécuté l'ordre que vous leur avez donné de former un second arrondissement et d'y établir une école.

St. Paul l'Hermite.—Les arrondissements No. 1 et No. 2 ont de bonnes écoles; dans l'arrondissement No. 3 les enfants ont fait peu de progrès. Les affaires des commissaires sont bien tenues; les écoles sont bien meublées et fournies de livres, tableaux noirs, cartes géographiques, registres, etc.

L'Epiphanie.—Sur cinq arrondissements, trois ont changé d'institutrices depuis un an, et ces changements ont été pour le mieux. Les écoles sont aussi mieux fournies de livres, cartes et tableaux. Il y manque encore des registres. Les écoles des Dlls. Mercure et de Mlle Gervais méritent une mention honorable. Les affaires monétaires des commissaires sont en assez mauvais état. Il doit des arrérages de salaire à plusieurs institutrices.

St. Félir de Valois.—Cette paroisse, quoique divisée en 4 arrondissements, n'a que trois écoles sous contrôle en opération, outre une école indépendante. Ces trois écoles sont assez médiocres; on parle d'établir une école séparée pour les filles, ce qui n'est pas sans besoin; l'école de l'arrondissement No. 1 a vu réunis dans une salle très peu vaste, jusqu'à 121 enfants. Cette paroisse possède une bibliothèque de plus de 500 volumes. M. Crépeau, secrétaire-trésorier, mérite des éloges pour la manière dont il tient ses comptes.

St. Jean de Matha.—Il y a quelques progrès dans les deux écoles de cette municipalité. Les enfants lisent bien et ont appris un peu d'arithmétique.

St. Gabriel de Brandon.—Cette municipalité compte huit écoles, dont une est sous le contrôle des syndics dissidents. Les écoles Nos. 5, 6 et 7, sont bien inférieures. L'institutrice de l'arrondissement No. 7 est cependant munie d'un diplôme, et cela, je dois le dire, a surpassé tout ce que je pensais de la libéralité du bureau des examinateurs. Dans une phrase de 14 mots, qu'elle a écrite en ma présence, elle a fait 6 fautes des plus grossières. L'institutrice de l'arrondissement No. 6 a refusé de subir un examen, s'avouant d'avance incapable; j'ai ordonné aux commissaires de les renvoyer l'une et l'autre. L'école de Mlle Holmes est bien tenue, mais on y enseigne trop de matières diverses à un trop grand nombre d'élèves. L'école de l'arrondissement No. 6, à l'examen de laquelle j'ai assisté, n'a donné que des résultats peu favorables. On y a donné, avec grand appareil, des représentations bouffonnes que je ne puis trop blâmer, comme étant de nature à gâter le goût et les manières des enfants. L'école des dissidents est assez bien conduite, mais leurs livres de délibérations sont mal tenus. Ceux des commissaires sont en meilleur état.

St. Norbert.—Les trois écoles de cette municipalité ont fait d'assez grands progrès. Les institutrices sont assez instruites et habiles, les écoles sont bien fournies de meubles, cartes, tableaux, etc. Les affaires pécuniaires des commissaires sont en bon ordre et leurs livres sont bien tenus par le secrétaire-trésorier actuel.

St. Cuthbert.—C'est une des paroisses les plus considérables de mon district; elle compte 7 arrondissements et 7 écoles en opération. Les institutrices sont, en général, mal payées; et les commissaires pourraient cependant les rémunérer plus convenablement et plus ponctuellement en faisant rentrer les arrérages de cotisation, assez considérables, qui leur sont dus. L'école des Dlls. Filteau est bien tenue; elle manque cependant de l'ameublement et des objets nécessaires; les institutrices, qui sont jeunes, auraient aussi besoin d'être mieux appuyées de l'autorité des commissaires, envers leurs enfants et leurs parents. L'école de la Côte Ste. Thérèse est très inférieure, et, s'il n'y a point d'amélioration, elle devrait être supprimée; celle de la Côte d'York est bien tenue et l'examen que j'y ai fait m'a donné des résultats satisfaisants; l'école de la Côte St. Jean n'a fait que peu de progrès, et les commissaires devraient en point hésiter à se procurer un instituteur plus habile sans égard au salaire plus considérable qu'il faudra lui donner; l'école du village fait honneur à l'instituteur, M. Barrette, et j'espère que les commissaires, au lieu de diminuer son salaire, comme on l'a craint, l'augmenteront. Les comptes sont bien tenus par le secrétaire-trésorier actuel, M. Chénnevert.

Berthier, (paroisse).—Les écoles sont assez bien tenues; les maisons d'école sont assez bien entretenues et fournies de tables, cartes, tableaux noirs, registres, etc.; mais les instituteurs se plaignent toujours d'être mal payés. La rétribution mensuelle n'est pas exigée aussi strictement qu'elle devrait l'être; et la ma-